

Vente de ma maison par une agence

Par diegodenice, le 31/01/2018 à 20:36

je vends ma maison - j'ai une exclusivité avec une agence pour trois mois avec "un accord" si je trouve moi même l'acheteur..Quels sont mes droits ? Puis-je accepté une offre en dessous du prix NV(surtout si c'est mon fils) même si un autre acquéreur me propose plus. Puis je résilier à tous moments en décidant de ne plus vendre ? Aurais je des frais ? Merci

Par Visiteur, le 31/01/2018 à 21:30

BONJOUR... n'est-ce pas une formule de politesse quand on entre quelque part ? La rédaction du contrat peut donner lieu à négociation, que contient le votre sur le sujet ?